

Pour les parents séparés souhaitant une facturation distincte, chaque parent doit remplir un D.U.I. (soumis à conditions, voir informations pratiques). En cas de garde alternée, joindre le calendrier de garde et l'extrait de jugement indiquant la répartition de la garde, ou une déclaration conjointe signée par les deux parents. Joindre un planning de facturation précisant le parent payeur (pas de possibilité de séparer les activités d'une même journée : un jour/ un payeur)

Responsable 1		Responsable 2	
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Tuteur		<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Tuteur	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Date de naissance		Date de naissance	
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Pacsé(e)	Situation familiale	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Pacsé(e)
Adresse		Adresse	
Code postal et ville		Code postal et ville	
Téléphone		Téléphone	
Profession		Profession	
Employeur		Employeur	
Téléphone pro		Téléphone pro	
Adresse mail		Adresse mail	

Numéro de Sécurité Sociale sous lequel l'enfant est assuré :/...../...../...../.....//.....

Régime d'assurance maladie : Général (CPAM) MSA

Numéro d'allocataire CAF : Nombre d'enfants à charge : Vous n'êtes pas allocataire

Ou autre régime particulier (précisez) :

Pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation, vous devrez fournir via votre compte famille, une attestation de situation de la CAF de moins de 3 mois indiquant votre quotient familial ou votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition complet.

A défaut de présentation de ces documents, le tarif maximum sera appliqué sans effet rétroactif.